



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

DSFP AP-HP

 DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
 01.55.80.66.43  01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
✉: fo.drrip75@dgfip.finances.gouv.fr

Le 21/11/2017

La direction n'a aucune réponse sur l'amiante !!!

Le 17/11/2017 à 9h, une délégation FO accompagnée de plus d'une dizaine de collègues a été reçue par la direction de la DSFP AP-HP.

La direction était représentée par M. BRENNER et M. LAUVERNIER.

La pétition signée par plus de 130 agents de la DSFP AP-HP a été remise au directeur.

La délégation FO a insisté sur l'importance des questions soulevées dans la pétition car l'amiante gonfle à l'humidité, l'amiante est volatile, et aucune réponse n'a été donnée au CHS-CT du 05/09/2017 sur la fréquence des enlèvements des sacs. La délégation FO a également indiqué qu'il est toujours possible de mesurer le taux d'amiante en utilisant les surfaces collantes alentour, même si le stockage est à l'air libre.

Réponse de la direction :

Le directeur a répondu qu'une enquête a été menée et que ce dépôt d'amiante est temporaire. Il résulte du fait que l'Hôpital Tenon est un grand hôpital continuellement en travaux. Le directeur a expliqué que l'AP-HP a conclu un marché avec un prestataire qui enlève les sacs régulièrement pour un traitement approprié. L'amiante est placée dans 4 sacs successifs avec une fermeture sécurisée en bec de cygne.

Pour le directeur, il s'agit d'un dépôt d'amiante de l'AP-HP et non de la DGFIP : il n'est donc pas possible que la DGFIP procède à l'enlèvement de ces sacs.

Le directeur a assuré avoir pris l'attache de l'AP-HP sur ce sujet et que 2 responsables de l'AP-HP répondront à toutes les questions au CHS du 24/11/2017. Le directeur a assuré qu'il y a bien un « flux d'enlèvements », avec des certificats et des attestations.

Commentaires et interventions de la délégation :

Ainsi donc, une enquête aurait été menée... Et pourtant le directeur ne sait pas quand les sacs seront enlevés alors qu'ils sont peut-être là depuis des mois !

La délégation FO a souligné qu'aucune enquête conjointe DGFIP/AP-HP, prévue par les textes, n'a été diligentée.

La délégation a été réellement étonnée que le directeur ne soit pas informé sur la fréquence d'enlèvement des sacs.

Pourquoi le directeur ne sait-il rien ? Y a-t-il vraiment eu communication avec l'AP-HP ?

Le directeur traite clairement ce sujet avec désinvolture. Cette attitude est inadmissible alors que le directeur a déclaré lui-même que d'autres dépôts d'amiante dans Paris, hors périmètre de l'hôpital, sont peut-être aussi nocifs que celui de l'AP-HP !

Le directeur ne semble pas prendre la mesure de l'importance du sujet amiante, considérant qu'après tout, il y a de l'amiante ailleurs dans la ville.

Sur ce dernier point, nous ne pouvons qu'être d'accord avec lui, mais sur le reste : non !!

Le directeur est bel et bien responsable de la sécurité des agents de la DSFP ! Et il ne suffit pas de dire que la circulation des agents est interdite à cet endroit !

Nous avons d'ailleurs constaté que ce passage est emprunté par le personnel et le public, notamment par des mamans avec des poussettes (accès à la maternité).

Bref, tous les agents ont intérêt à être très vigilants et très revendicatifs vu l'attitude désinvolte de la direction sur ce sujet.

D'autres sujets ont été abordés ensuite:

Le chauffage :

Les agents présents et la délégation ont revendiqué l'amélioration du chauffage dans certains bureaux : service des hébergés (4ème étage), service des tiers payeurs (4ème étage), service de contrôle de paie (1er étage), par exemple.

La direction a d'abord indiqué que le système réversible climatisation/chauffage est opérationnel. La direction a ensuite indiqué que les bureaux du 4ème étage sont pourvus d'une hauteur de 2 mètres entre le faux-plafond et le plafond !!

Cela explique que la chaleur se répartisse mal dans un tel volume. Pour cette raison, la direction a demandé à l'AP-HP de bien vouloir revoir l'isolation des pièces concernées.

La direction a expliqué que des techniciens de l'AP-HP ont effectué des mesures de température par 2 fois. Ces mesures sont prises à 7h du matin à une hauteur de 1,5 m du sol.

Toutefois, la direction a demandé au Service Technique de l'AP-HP que des mesures soient également prises au sol car dans certains bureaux des « bouches » ont un problème de fonctionnement.

Par ailleurs, de nombreux bureaux sont orientés au nord, ce qui crée une différence thermique avec la façade sud-est à cause d'une différence importante d'ensoleillement.

En réponse à diverses prises de parole, la direction a estimé difficile de résoudre le problème de manque de chaleur ressentie pour tous les agents, compte tenu des différences de configuration et d'exposition des bureaux.

Néanmoins, afin de satisfaire les agents, la direction a demandé à l'AP-HP de porter la température de la climatisation et chauffage réversible de 22 à 23°C. Le prestataire interviendra lundi 20/11/2017. Les agents dans les bureaux devraient donc avoir une meilleure température ambiante à partir de cette date.

La direction a rappelé dans cette réunion que, pour des raisons de sécurité, l'usage des radiateurs d'appoint est interdit.

En réponse à une question posée par les agents, la direction a précisé qu'à sa connaissance le chauffage des locaux n'est pas diminué pendant le week-end ou la nuit et qu'un projet en ce sens avait été abandonné.

La délégation FO a enfin demandé la révision de l'isolation de certaines fenêtres, car l'encadrement de plusieurs d'entre elles est fissuré, ce qui laisse passer l'air malgré le triple vitrage.

Les souris :

La délégation a relaté un incident de cantine où une souris est tombée du plafond.

La direction a expliqué que la société prestataire de l'AP-HP utilise un produit qui vitrifie les souris en 48h, de sorte que celles-ci tendent à se retirer dans leur nid pour achever de décéder.

La direction a noté qu'il y a moins d'apparition de souris au 5ème étage, mais que le phénomène impose un renouvellement des traitements, car la population évolue.

Si un agent trouve une souris crevée dans son bureau, la consigne est d'appeler le service de la Logistique.

A ce titre nous avons demandé le rappel des procédures d'hygiène et de sécurité tant pour les agents que pour les encadrants (port de gant et masque, utilisation de sac) lors de l'enlèvement des cadavres de souris.

Le nettoyage :

Une dernière question a été posée sur le nettoyage des escaliers. La direction a déclaré que ce nettoyage dépend de l'AP-HP, sans plus ! Le problème reste donc entier.

L'audience a été interrompue car le directeur a dû se rendre à Bercy.

Conclusion :

Les agents ont obtenu des explications détaillées sur le chauffage et les souris, une réponse peu satisfaisante sur le nettoyage, et très peu satisfaisante sur l'amiante !

Pour FO DGFIP qui accompagnait et soutenait la délégation des agents, il est clair que toutes les questions doivent être mises en avant pour obtenir des réponses et avancer sur la satisfaction de toutes les revendications.

RESTONS DETERMINES ET MOBILISES !!